

Consultation Interactive sur la Sécurité

« Je travaille en toute sécurité ou je ne travaille pas ! »



Isa

Vic

Omer

Évaluation du risque de dernière minute

Analyse et évaluation du risque : LMRA

Une évaluation du risque de dernière minute (LMRA) est une évaluation courte du risque effectuée par le personnel **avant le début du travail** ou lorsque les conditions de travail changent.

L'évaluation des risques de dernière minute a pour but de sensibiliser le personnel à la sécurité.

Je travaille en toute sécurité ou je ne travaille pas

Si les OK ne sont pas terminés, il est important **d'arrêter le travail** et de **contacter d'abord la personne responsable**.

Aucun travail ou tâche ne sera entrepris si les dangers n'ont pas été éliminés et si les risques résiduels ne sont pas maîtrisés.

ANALYSE ET ÉVALUATION DU RISQUE - LMRA



INSPECTIONS

1. Tous les équipements de travail mécaniques (1 an), y compris les équipements de travail qui ne sont pas soumis à une inspection annuelle, sont munis d'une bande colorée (violette pour les années impaires et bleue pour les années paires) lors de leur inspection annuelle. Tous les équipements de levage sont inspectés périodiquement (3 mois) et munis d'une courroie colorée, en fonction de la saison à laquelle ils se trouvent. **Période d'inspection : 01/02 - 31/03.**

Années impaires 

Années paires 

2. Tous les équipements de levage sont codés par couleur:



Vert

Mois : février - mai

Période d'inspection : 15/02 - 28/02

Saison : printemps



Jaune

Mois : mai - août

Période d'inspection : 15/05 - 31/05

Saison : été



Brun

Mois : août - novembre

Période d'inspection : 15/08 - 31/08

Saison : automne



Blanc

Mois : novembre - février

Période d'inspection : 15/11 - 30/01

Saison : hiver

Les règles de survie



Je connais les **règles** et les **procédures** et je les respecte.



J'utilise les **équipements de protection** individuelle prescrits.



J'utilise que des machines, des outils et des matériaux **sûrs** et **approuvés**.



Je parle aux autres des comportements **dangereux**.



Je dis «**ARRÊT**» lorsque la situation n'est pas sûre.



J'évalue les dangers et les risques **à l'avance**.



Je respecte le code de la route. Il est **interdit** de fumer dans les véhicules de l'entreprise.

Raccorder, c'est notre spécialité



Lorsque je travaille en hauteur, j'utilise **toujours** une protection collective et/ou personnelle contre les chutes à partir d'une hauteur de chute de >2 m.



Je creuse des tranchées (>1,2 m de profondeur) avec une pente **correcte** ou un étaiyage.



Ne **jamais** travailler sous l'influence de l'alcool.



En cas de risque d'incendie, ne **jamais** faire de feu ou de fumée.



Ne piègez **jamais** les dispositifs de protection et ne désactivez **jamais** les systèmes critiques pour la sécurité.



Toujours vérifier et se protéger contre les énergies résiduelles cachées (chaleur, pression, électricité, etc.).



Scan the QR code for other languages.

